

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0725

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Montée de la Grande Côte - Réaménagement - Deuxième tranche - Appel d'offres restreint européen avec commission siégeant en jury pour la désignation d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La première tranche des aménagements de la montée de la Grande Côte à Lyon 1er s'est achevée à l'automne 2001 et le Conseil a décidé, le 26 avril 2002, d'engager la deuxième tranche de cette opération et le financement correspondant. Il s'agit maintenant de définir les modalités de la consultation d'un bureau de coordination (OPC) dans le respect des nouvelles procédures de marchés publics.

Les travaux de la deuxième tranche portent sur la partie courante entre la rue des Capucins et la rue des Tables Claudiennes, y compris la dalle Leynaud, ainsi que sur la rue des Pierres plantées qui s'ouvre sur le plateau de la Croix-Rousse.

Leur réalisation nécessite, en complément de la mission de maîtrise d'œuvre assurée par l'Atelier des paysages, les compétences d'un bureau d'études spécialisé pour assurer l'ordonnancement, le pilotage et la coordination.

La procédure d'appel d'offres restreint européen avec commission siégeant en jury pourrait être lancée, conformément à l'article 74-II-3-dernier alinéa du code des marchés publics et dont la composition de la commission figure ci-dessous :

- membres élus

- . monsieur le président de la Communauté urbaine représenté par monsieur le vice-président chargé des marchés publics,
- . cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres ou leurs suppléants ;

- personnalités qualifiées

- . monsieur Jean-Louis Azema, ingénieur Insa,
- . monsieur Jean-Claude Pidal, ingénieur divisionnaire travaux publics de l'Etat,
- . monsieur Pascal Moutet, ingénieur expert en conduite d'opérations,
- . monsieur Jean-Pierre Delavigne, ingénieur expert en VRD ;

- représentants institutionnels

- . monsieur le comptable du Trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant,
- . monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ou son représentant.

Le coût global du marché correspondant est estimé à 46 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 26 avril 2002 ;

Vu l'article 74-II-3 dernier alinéa du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la dévolution du marché d'ordonnancement, pilotage et coordination pour la deuxième tranche des travaux de réaménagement de la montée de la Grande Côte, par voie d'appel d'offres restreint européen et la composition de la commission siégeant en jury.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'offre retenue pour valoir acte d'engagement ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire dans la limite de l'autorisation de programme individualisée de l'opération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 26 avril 2002 - n° 0671 pour la somme de 3 600 000 € TTC en dépenses et de 900 000 € TTC en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,